

PROGRAMME DE FORMATION

Assistant.e Familial.e

Public concerné : Personne ayant obtenu un agrément du Conseil Départemental.

Prérequis : accueillir à son domicile des enfants placés au titre de la protection de l'enfance

Objectifs :

- Acquérir les compétences qui permettent de répondre aux besoins physiques, psychiques et de soins de l'enfant
- Préparer l'accueil de l'enfant au sein de la famille d'accueil
- Participer à la mise en œuvre du projet individualisé et tenir compte du contexte global de l'enfant (respect de l'autorité parentale)
- Accompagner et favoriser les apprentissages de l'enfant
- Travailler en lien avec les équipes et les différents partenaires dans une démarche d'accompagnement

Durée de l'action :

La formation se déroule sur une amplitude de 18 à 24 mois à raison de 4 jours tous les deux mois.

Lieu de l'action :

HETIS Nice — accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les stagiaires se structure autour d'une cheffe de Département, d'une coordinatrice pédagogique et de 6 cadres pédagogiques. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ de la protection de l'enfance, interviennent au sein de la formation.

Des comités de pilotage sont organisés régulièrement avec CD 06 afin de sécuriser le parcours des stagiaires et adapter les contenus de formation

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphi de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'école est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- les mises en situation
- projection-débat
- le théâtre forum

Contenu :

- DFI: Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h)

Les besoins fondamentaux de l'enfant

Le développement de l'enfant

La problématique de l'accueil familial permanent

Méthodologie

- DF2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60h)

L'environnement éducatif de l'enfant

Les activités éducatives

Méthodologie

- DF3 : Communication professionnelle (40h)

Les cadres institutionnels de l'accueil familial permanent

Le travail d'équipe

Modalités d'évaluation :

- Evaluation bilan collectif

- Evaluations individuelles intermédiaires
- Evaluation bilan collectif fin de 1^{ère} année et fin de formation

DC1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil

Epreuve orale de 45 minutes : entretien sur dossier relatif à une réflexion autour de l'accueil familial permanent, l'accueil familial (une vingtaine de pages comprenant au moins 5 pages écrites).

DC2 : Accompagnement éducatif de l'enfant

Epreuve écrite de 2 heures : Etude de cas + QCM

DC3 : Communication professionnelle

Epreuve orale de 30 minutes : entretien portant sur l'environnement professionnel et s'appuyant sur le livret de formation

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences (DC) concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider l'ensemble des DC afin d'obtenir le diplôme d'état, délivré par la DREETS.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des domaines de compétences validés et peut représenter l'année suivante les DC manquants.

Sanction :

Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

Coût :

Formation financée par le Conseil Départemental après l'obtention d'un agrément